

**MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

N° 14/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Mesdames Florence ANDRE, Audrey JOYANT, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Nicolas GALLIANO, René GALLIANO et Roger SIRI.

Madame Rachel BASSO est autorisée à participer au quorum en mode hybride (distanciel et présentiel) - accord du conseil municipal à l'unanimité en début de séance

Convocation en date du 10/04/2026

Monsieur Roger SIRI a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués en 2025, soit :

- Taxe Foncière Bâti : 26.45 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 26.30 %
- Taxe Habitation RS : 2.22 %

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux pour l'année 2026.

Il présente les simulations qui ont été établies par les services de la trésorerie et les montants des produits fiscaux attendus.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'augmenter les taux des taxes pour 2026 pour une augmentation de 10% du produit fiscal, auquel on peut ajouter une majoration maximale de 1.06% sur le taux de Taxe d'Habitation secondaire, lesquels sont les suivants :

- Taxe Foncière Bâti : 29.09 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 28.93 %
- Taxe Habitation RS : 3.50 % (2.44% + 1.06%)



Le produit fiscal attendus sera de 30797 € soit un produit fiscal supplémentaire de 3476 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 24 avril 2026.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD



Le Secrétaire
Roger SIRI

